



**UFR DES LETTRES,
SCIENCES DU
LANGAGE ET ARTS**

**Extrait du PROCES VERBAL CUFR PLENIER
du MARDI 9 AVRIL 2024
réuni à PDA à 16h30**

1 – Validation du Procès-Verbal du CUFR plénier du 19 mars 2024

PV validé à l'unanimité

2 – Vie institutionnelle de l'UFR

- **Nécrologie**
Evocation du décès du Président de l'université Lumière Lyon 2 de 2001 à 2006, il était professeur émérite des Universités, au département Sciences du Langage de l'UFR.
- Annonce du décès soudain du régisseur au CFM, qui occupait ce poste depuis plus de 20 ans.
- Annonce du décès brutal d'une étudiante de Master 1 Science du Langage, suivie par la mission Handicap et les services de santé universitaire (SSU).
l'université a organisé, à l'initiative du SSU, un groupe de paroles pour partager collectivement les réactions suscitées par cette nouvelle.

- **Rendez-vous avec la DIMMO – Périmètre pédagogique 2024-2025 des deux sites (PDA-BDR)**

L'administrateur provisoire, le RAF et la référente planning ont obtenu un rendez-vous avec la Direction de l'Immobilier (DIMMO), représentée par son directeur et directrice adjointe et la responsable du service planning. L'UFR LESLA va demander deux salles supplémentaires sur le site de Porte des Alpes (salles de 50 places) et une salle de 50 places sur le site Berges du Rhône. De plus, elle souhaite que, par le choix d'attribution des salles lors de la prochaine rentrée universitaire, la présence de l'UFR soit renforcée sur le site Berges du Rhône, au sein du bâtiment Déméter, où se trouvent implantés les bureaux des gestionnaires de scolarité. Cette réunion aura lieu le 29 avril 2024, au matin.

La directrice du département de Sciences du Langage aimerait connaître l'état d'avancement de la demande, précédemment formulée, de réaménagement de la salle des enseignant·es du bâtiment B sur le site Portes des Alpes : l'état du mobilier ainsi que celui de la salle n'ont cessé de se dégrader (fenêtre cassée et inutilisable). Il avait été demandé, auprès de la DIMMO, de renouveler le mobilier trop dégradé et dépareillé, par un mobilier, certes d'occasion, mais moins vétuste. Cette demande légitime sera abordée lors de la discussion.

Enfin, le RAF demandera qu'un point soit à nouveau fait, à cette occasion, sur le projet de mutualisation concernant les salles DEM.403, DEM.406 et DEM.407, qui répond à un souci d'optimisation de l'occupation de ces locaux qui avait été approuvé par la direction de la DIMMO : la salle DEM.407 est utilisée par l'UFR LESLA comme salle de travail, la salle DEM.403 relève du périmètre de l'IFS et la salle DEM.406 de celui de l'UFR TT. La DIMMO souhaite que les trois composantes s'accordent pour déterminer un mode de gestion partagée interne entre elles. S'il ne fait pas de doute que l'IFS est intéressé par ce projet, le RAF n'a pas encore obtenu l'accord de l'UFR TT.

3 – Scolarité

A – Retour sur l'arbitrage des EO

En dépit des sollicitations adressées aux composantes, aucune des propositions de création de nouveaux enseignements d'ouverture (EO) n'a pas été retenue par l'université pour des raisons de soutenabilité budgétaire. Les membres du CUFR regrettent de manière unanime cette décision tardive et s'étonnent que l'évaluation des moyens pédagogiques dévolus à ces enseignements n'ait pas été effectuée *en amont* des demandes incitatives qui sont parvenues aux composantes. Si les cours, inscrits dans les maquettes, ouverts à d'autres étudiant·es au titre des EO sont maintenus, il se confirme aussi que tous les EO hors-maquettes qui, l'an dernier, avaient réuni un effectif de moins de 50 étudiant·es devront être fermés à la rentrée prochaine. L'EO « Récits de voyages » qui, tout en ayant été suivi par 45 étudiant·es l'an dernier, n'a pas atteint la capacité de 50, devrait ainsi être fermé à la rentrée 2024 : la RAF adjointe, référente scolarité, a sollicité le service concerné pour maintenir cet EO dans l'offre 2024-2025.

B – Ouverture de la phase d'examen des candidatures pour MonMaster : du 2 avril au 8 mai 2024

Dans le cadre de la campagne d'admission 2024-2025, il est désormais possible de consulter les dossiers de candidatures. La responsable pédagogique du M1 Cinéma et Audiovisuel fait état des difficultés qu'elle rencontre pour le traitement des dossiers déposés au titre du Master dont elle est responsable : 650 dossiers doivent être traités et, en raison de problèmes liés à un défaut de conception de MonMaster, dont le Ministère a pris conscience et dont il promet une prochaine résolution, il s'avère que le téléchargement en masse de l'ensemble des dossiers fait apparaître des messages d'erreurs rendant complexe l'examen équitable de ces dossiers : pour chaque dossier, il faudrait vérifier toutes les pièces justificatives au cas où elles n'auraient pas été correctement téléchargées *via* la plateforme. Au vu de l'ampleur de la tâche, la responsable pédagogique de ce M1 demande de l'aide pour la vérification de ces dossiers : elle aurait besoin, comme l'an dernier, de vacances administratives pour contrôler la conformité des dossiers à examiner.

Le RAF signale que la dotation inscrite au budget, pour de telles vacances, est en constante diminution au cours de l'exercice 2024. S'agissant de cette année civile, sur les 150 heures prévues, 90 heures ont d'ores et déjà été consommées depuis mi-janvier pour le soutien à l'organisation d'événements scientifiques ainsi que pour l'aide à la surveillance des

examens. Sans nier qu'un soutien administratif soit nécessaire dans ces circonstances, une élue du collège A, future vice-doyenne de l'UFR, rappelle que les surveillances d'examens font partie des missions des enseignant-es, et apparaissent à ce titre moins prioritaires dans un contexte de pénurie. Mais il n'en reste pas moins qu'il faudra prévoir une enveloppe plus conséquente pour de telles vacances dans le futur budget 2025.

Le RAF rappelle en effet que l'enveloppe sert à tous les projets, et pas seulement aux surveillances d'examens. La responsable pédagogique du M1 Cinéma et Audiovisuel demande que l'on prenne en compte sa demande et invite le RAF à bloquer des heures (jusqu'à 25 heures). Ce dernier exprime un accord de principe dans le cadre de l'enveloppe actuellement utilisable, l'ordre de priorité faisant consensus au sein des membres du CUFR.

C – La campagne ecandidat (première vague) démarre le 7 mai

4 – Point sur les conventions pédagogiques/partenariats

Deux conventions sont actuellement en préparation : l'une concerne une contribution financière de l'UFR dans le cadre d'un partenariat entre l'UMR ICAR, le département SDL et le CNRS ; l'autre entre l'UFR LESLA et le CRR, en lien avec la régularisation de deux vacataires du CRR recrutés par le département de Musique-Musicologie. Ces conventions n'étant pas prêtes à être soumises à l'examen du CUFR, cet examen est reporté à une réunion ultérieure.

Absence d'instruction car pas de convention

5 – Questions diverses

Alors que depuis plusieurs années, les composantes n'étaient plus appelées à rendre de demandes de budget rectificatif (BR), cette opération avait jusque-là lieu en octobre de l'année universitaire et était traitée directement par la direction des affaires financières (DAF) pour rééquilibrer les masses budgétaires de l'Université, la direction de l'UFR s'étonne d'avoir été récemment saisie d'une demande d'élaboration d'un budget rectificatif d'ici le 17 avril 2024 pour un vote au CA du 5 juillet.

Le RAF informe les membres du CUFR qu'il penche pour que l'UFR cible sa demande afin d'obtenir en autorisations de dépenses des crédits supplémentaires d'investissement ; ces crédits seraient destinés à couvrir des compensations de dépenses engagées par ASIE en 2023 mais réglées en 2024, le remplacement des équipements informatiques volés à l'une des enseignant-es de Musique/Musicologie alors qu'elle intervient auprès du Master MAAAV, la potentielle prise en charge d'une licence informatique pour équiper une enseignante de Lettres. La direction des systèmes d'information (DSI) réalise les commandes de matériels informatiques contre compensation financière de l'UFR sous la forme de virements internes. Au regard des dépenses recensées, l'enveloppe en crédits supplémentaires d'investissement se chiffrerait à 10 500 euros à demander à la DAF.

Etant donné les délais laissés par l'Université, que l'administrateur provisoire mentionnait en introduction de ce sujet, l'UFR n'est pas en capacité de faire voter ce BR avant l'échéance du 17 avril. Face à cette échéance, le RAF sollicite l'avis des membres du CUFR, afin de recueillir l'aval

du conseil sur l'opportunité pour l'UFR de présenter une telle demande de BR en crédits d'investissement, malgré l'absence de consultation possible du CUFR formalisée par un vote.

Les membres du CUFR présents expriment leur accord, pour que l'UFR fasse remonter à la DAF une demande en crédits d'investissement de 10 500 euros supplémentaires pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière du CUFR est levée à 17h45.

Olivier FERRET

Administrateur provisoire de l'UFR LESLA

Handwritten signature of Olivier Ferret in black ink.